

Rapport d'études

Elaboration du plan d'action pour le développement d'un système MNV, le développement du système MNV détaillé et de l'établissement d'un scénario de référence MNV

Bloc 1 : Quantification des pertes de carbone organique du sol (COS)

Etape 1: Méthodologie d'élaboration d'un modèle de pertes de COS

Livrable 1.4 : Procédures standard 'opération (SOPs) pour la collection des données du terrain, analyse et traitement

©Secrétariat Technique National – Tous droits réservés
REDD+ Burkina Faso

Juin 2019

Sigles et acronymes

AESA	Agriconsulting Europe SA
BUNASOLS	Bureau National des Sols du Burkina Faso
CNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
COS	Carbone Organique des Sols
COS _{REF}	Quantité de COS de référence
CP	Conférence des Parties
F _I	Facteur de changement de stock pour l'apport de matière organique
FLU	Facteur de variation des stocks de COS pour les systèmes d'utilisation des terres
FMG	Facteur de changement des stocks de COS pour le régime de gestion des terres
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IFN	Inventaire Forestier National
IGB	Institut Géographique du Burkina
MNV	Mesure, Notification et Vérification
NERF/NRF	Niveau d'Emissions de Référence des Forêts / Niveau de Référence des Forêts
NR	Niveau de Référence
PGFC/REDD+	Projet de Gestion Participative des Forêts Classées pour la REDD+
PIF	Programme d'Investissement Forestier
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts incluant la gestion durable des forêts, la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier

Table des matières

Sigles et acronymes.....	3
1. Introduction	5
2. Méthodologie pour l'analyse et le traitement des données du sol.....	7
3. Collection des données.....	10
4. Conclusions	16
Contacts	17

1. Introduction

L'objectif de ce document est de décrire les procédures de collecte, d'analyse et de traitement des données sur le sol, afin de :

- formuler un modèle de pertes de carbone organique du sol (COS);
- préparer et valider une méthodologie de suivi de données du carbone organique du sol ;
- calibrer un modèle de pertes de carbone forestier post-déforestation, au sein du développement d'un système MNV détaillé et de l'établissement d'un scénario de référence MNV, la conception de la méthodologie NR/MNV et sa mise en place au Burkina Faso.

Une analyse des différentes expériences nationales de développement des niveaux de référence nationales montre que la comptabilisation des réservoirs de carbone organique du sol devient de plus en plus importante dans les méthodologies MNV REDD+ :

An	Pays	Note
2015	Népal	« Le carbone organique du sol (COS) est un pool de carbone exclu dans la méthodologie MNV car aucune donnée fiable n'est disponible pour le COS, alors que le coût de la récolte des données est susceptible de dépasser le bénéfice de l'inclusion du COS » (Development of a REDD+ Forest Reference Level in Nepal)
2016	Ethiopie	« Compte tenu de la difficulté d'obtenir des données précises à l'échelle nationale pour des dynamiques aussi complexes que celles du sol dans les écosystèmes éthiopiens, dans cette première soumission, le pool de carbone du sol n'est pas inclus dans le FRL » (Ethiopia's Forest Reference Level Submission to the UNFCCC)
2017	Ghana	« Le sol est un réservoir important. Changement estimé des stocks de carbone du sol suite à la déforestation, Lignes directrices du GIEC 2006, Niveau 1 » (Ghana's National Forest Reference Level)

Pour la définition de la méthodologie de comptabilisation du COS, il a été décidé de suivre la Décision 4/CP.15 (« Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement »), « utiliser s'il y a lieu les orientations et les directives les plus récentes du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC)».

Les facteurs d'émission proviennent des évaluations des variations des stocks de carbone dans les différents réservoirs de carbone.

Les informations sur le stock de carbone peuvent être obtenues à différents niveaux (Tiers) de précision :

1. Le niveau 1 utilise les valeurs par défaut du GIEC (c'est-à-dire la biomasse dans différents biomes forestiers, fraction de carbone, etc.) ;
2. Le niveau 2 nécessite des données sur le carbone spécifique au pays (c.-à-d. des inventaires de terrain, des parcelles permanentes) ;
3. Le niveau 3 nécessite des données d'inventaire national hautement désagrégées, qui proviennent de différents réservoirs, de mesures répétées et de modèles de calcul.

Passer du niveau 1 au niveau 3 augmente la précision des estimations, mais augmente également la complexité et les coûts du suivi.

Le Tier 1 fournit une représentation simplifiée pour estimer les variations des stocks de carbone en fonction des valeurs par défaut. Une représentation plus complète, avec des valeurs spécifiques au pays remplaçant les valeurs par défaut, peut être appliquée au niveau 2. Les pays qui utilisent le Tier 3 sont libres de produire leurs propres méthodes, y compris les modèles, qui fournissent des estimations plus complètes et plus précises.

La décision du niveau à utiliser dans la formulation du système MNV du Burkina Faso a été prise pendant un atelier sur REDD+/MNV, organisé par le PIF, avec le but d'examiner l'état des lieux, la méthodologie et la stratégie de mise en œuvre des travaux du processus REDD+/MNV qui sera soumis à la CCNUCC.

L'atelier a eu lieu à Loumbila Beach du 27 au 29 Juin 2017 avec la participation de nombreux Experts Nationaux. M. Adama SAWADOGO du BUNASOL a participé pour les composantes sol et COS.

La principale mission du BUNASOLS est la réalisation d'études pédologiques sur toute l'étendue du territoire national du Burkina Faso en vue de promouvoir l'utilisation rationnelle des terres et d'assurer leur protection. Le BUNASOLS accompagne les autorités, les partenaires au développement et les utilisateurs, à travers la mise à disposition des données pédologiques disponibles.

Sur la base de la présentation faite par M. SAWADOGO à l'atelier du 28/06/2017, qui a permis d'évaluer la démarche suivie par le BUNASOLS dans la production des données sur le carbone organique du sol et de montrer aux participants les résultats atteints, le BUNASOLS possède de nombreuses données sur les sols agricoles et forestiers :

- 42 provinces sur 45 (92% de la surface du Burkina Faso) ont été cartographiées à l'échelle 1 : 100.000 ;

- nombreux profils représentatifs des unités cartographiques font l'objet de prélèvement d'échantillons pour des analyses de laboratoire y compris le carbone organique du sol ;
- presque 160.000 ha de 13 forêts classées ont été étudiés.

Cela est une base de données qui comprend des données précises et des cartes des sols et de nombreuses analyses de la teneur du sol en carbone organique.

Des profils représentatifs des unités cartographiques ont fait l'objet de prélèvement d'échantillons pour des analyses de laboratoire, y compris le carbone organique des sols.

Le tableau suivant montre les recommandations formulées pendant l'atelier sur la composante sol.

Tableau 1. Eléments du NERF/NRF - Facteurs d'Emission, COS : recommandations formulées pendant l'atelier par les experts nationaux

Choix de réservoirs de carbone et des Facteurs d'Emission	Inclu dans le NR		Niveau de précision			Justification / méthodologie	Développement futur souhaité
			1	2	3		
Matière organique du sol	OUI					Bases de données disponibles au niveau du BUNASOLS	Raffinement des données et disposition d'une convention avec le BUNASOLS
	NON						

2. Méthodologie pour l'analyse et le traitement des données du sol

La méthodologie qui sera suivie pour la collecte, l'analyse et le traitement des données du terrain est celle qui est décrite dans les manuels IPCC/GIEC (2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories, vol. 4: Agriculture, Forestry and Other Land Use (AFOLU)).

En suivant le résultat de l'atelier et les instructions des lignes directrices du GIEC, il est recommandé d'utiliser une approche de niveau 2, même s'il n'y a pas de données disponibles pour toutes les composantes.

Les composants qui peuvent être améliorées avec les données spécifiques du Burkina Faso sont :

- définition des systèmes de gestion des terres;

- caractérisation des régions climatiques et des types de sol;
- définition des stocks de carbone de référence en utilisant les données nationales;
- définition des facteurs de variation des stocks de carbone dans les sols (pour les systèmes d'utilisation des terres, régime de gestion, apport en matière organique).

L'équation de référence qui sera utilisée pour l'analyse des variations du stock de COS est :

$$\Delta C_{Mineral} = \frac{(COS_0 - COS_{0-T})}{D}$$

(2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories, vol. 4: Agriculture, Forestry and other Land Use (AFOLU))

La variation annuelle de stock de COS (ΔC) dérive de la **différence des quantités de COS entre deux moments** (0 et $0-T$), divisé par le nombre d'années (D) passées entre les changements dans l'utilisation des terres (T est utilisé au lieu de D dans l'équation si $T \geq 20$ ans).

Ces changements seront identifiés par l'analyse des changements d'occupation des terres dans les deux moments choisis comme référence dans l'atelier.

La **quantité de COS**, dans une unité territoriale de **surface A**, se calcule comme montré dans la formule suivante :

$$COS = \sum \{COS_{REF} * F_{LU} * F_{MG} * F_I * A\}$$

- COS_{REF} : quantité de COS de référence, en tonnes/ha, dans un sol sous végétation naturelle, dans une profondeur 0-30 cm; COS_{REF} dépend du climat et du type de sol. Ces deux variables peuvent être calculées à niveau national en utilisant une carte bioclimatique nationale et les données qui proviennent de la carte de sols du Burkina Faso et des analyses physico-chimiques des profils représentatifs.
- F_{LU} : facteur de variation des stocks de COS pour les systèmes d'utilisation des terres. Il peut être calculé à partir de la carte d'occupation des terres nationale.
- F_{MG} : facteur de changement des stocks de COS pour le régime de gestion des terres. Ce facteur se calcule à partir des données IPCC (Tier 1) ou en utilisant des données nationales (Tier 2), des recherches spécifiques et des tests expérimentaux.
- F_I : facteur de changement de stock pour l'apport de matière organique. Ce facteur aussi peut être dérivé des tableaux IPCC (Tier 1) ou des données

nationales (Tier 2), comme recherches spécifiques et tests expérimentaux, si existants.

Calcul des changements du COS pour le NR

Une fois que les valeurs de COS ont été calculées pour les différents types d'occupation des terres, il est possible de calculer **l'ampleur des changements (ΔC)** en raison des changements d'occupation des terres.

Exemple : changement d'occupation des terres de A à B :

$$COS_{0-T} = COS_{REF-A} * F_{LU-A} * F_{MG-A} * F_{I-A} \text{ (COS état initial A)}$$

$$COS_0 = COS_{REF-B} * F_{LU-B} * F_{MG-B} * F_{I-B} \text{ (COS état final B)}$$

$$\Delta C_{A \rightarrow B} = (COS_0 - COS_{0-T}) / D \text{ (D est la dépendance temporelle du facteur de variation de stock, conventionnellement 20 ans)}$$

Ce calcul est répété pour tous les types de changement, comme exemplifié dans le tableau cidessous, qui est une **matrice de transition des changements** des typologies d'utilisation des terres.

Tableau 2. Exemple de calcul de changements des quantités de carbone organique du sol (ΔC) appliqué aux typologies d'occupation des terres A, B, D, E.

			Occupation des terres finale (0)		
	Classe d'occupation des terres	A	B	D	E
Occupation des terres initiale (0-T)	A	Pas de changement	$\Delta C_{A \rightarrow B}$	$\Delta C_{A \rightarrow D}$	$\Delta C_{A \rightarrow E}$
	B	$\Delta C_{B \rightarrow A}$	Pas de changement	$\Delta C_{B \rightarrow D}$	$\Delta C_{B \rightarrow E}$
	D	$\Delta C_{D \rightarrow A}$	$\Delta C_{D \rightarrow B}$	Pas de changement	$\Delta C_{D \rightarrow E}$
	E	$\Delta C_{E \rightarrow A}$	$\Delta C_{E \rightarrow B}$	$\Delta C_{E \rightarrow D}$	Pas de changement

Les valeurs de ΔC seront appliquées aux changements individuels par la carte des changements d'utilisation des terres produite dans les prochaines étapes de cette

étude, à partir de laquelle on pourra calculer l'ampleur (surface) des changements entre les différentes classes, comme exemplifié dans le tableau suivant.

Tableau 3. Exemple pour la classe d'occupation des terres "A". Les changements d'occupation des terres et les changements des surfaces seront calculés à partir des cartes d'occupation des terres.

Classe d'origine	Classe de destination	ΔC (t/haannée)	Changement annuel de surface (ha)	Variation du COS (tonnes/année)
A	B	$\Delta C A \rightarrow B$	S1	$(\Delta C A \rightarrow B) \times S1$
A	D	$\Delta C A \rightarrow D$	S2	$(\Delta C A \rightarrow D) \times S2$
A	E	$\Delta C A \rightarrow E$	S3	$(\Delta C A \rightarrow E) \times S3$
Changement total annuel du COS classe A (tonnes/année)				Σ

3. Collection des données

L'analyse de la disponibilité de ces informations n'a pas été possible à ce jour, parce que les accords entre PIF et BUNASOLS n'ont pas encore été officialisés.

Des documents ont été produits pour faciliter et accélérer la signature de ces accords et rendre possible l'analyse des données existantes et la planification éventuelle d'une campagne de collecte de données supplémentaires, si les données ne seront pas suffisantes pour l'analyse et le traitement en fonction du niveau 2 de la méthodologie.

Les documents produits sont présentés ci-dessous et comprennent :

1. Une lettre officielle de demande envoyée au Directeur Général de BUNASOLS pour la mise à disposition de données et informations pour l'élaboration du MNV du Burkina Faso
2. Un accord technique proposé entre les deux bureaux qui est encore dans le processus de ratification.

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉCONOMIE VERTE ET
DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

SECRETARIAT GENERAL

Monsieur le Directeur Général du BUNASOL

Objet : Requête pour la mise à disposition de données et informations pour l'élaboration du MNV du Burkina Faso

Dans le but de combler les écarts (et d'autres qui pourraient exister) et valoriser les informations existantes afin de d'établir un NERF/RF, la coordination du PIF a procédé au recrutement du bureau d'étude (Agriconsulting Europe SA) qui sera chargé de :

- appuyer le Burkina Faso à combler les écarts déjà identifiés pour le développement d'un niveau de référence et système MNV (NR/MNV)
- définir et mettre en œuvre un plan d'action pour le développement NR/MNV au Burkina Faso- au niveau national mais pouvant aussi être désagregés au niveau d'un programme juridictionnel ;
- définir un niveau de référence des émissions des forêts et/ou du niveau de référence des forêts pour le Burkina Faso ;
- concevoir et mettre en place un système MNV de niveau national qui puisse traiter des programmes juridictionnels potentiels.

Les termes de références du Projet ont défini votre structure comme étant un partenaire indispensable à la réalisation de l'étude du modèle de perte du carbone organique des sols (COS). Pour ce faire, je viens par la présente solliciter la mise à la disposition dans vos conditions, de la coordination du programme d'investissement forestier des données et informations suivantes :

- Cartes des sols du Burkina Faso, à toutes échelles, en version numérique et si possible papier ;
- Placement/Coordonnées de tous les profils de sol, description de tous les profils de sol ;
- Déterminations analytiques du carbone organique du sol (COS) et de la texture du sol de tous les échantillons disponibles ;
- Analyses physiques de la masse volumique apparente du sol ;
- Base(s) de données des sols à l'échelle la plus précise ;
- Cartographie et interprétation des données sur les sols forestiers ;
- Interprétation des données sur la variation du carbone organique du sol (COS) dans le temps ;
- Etudes et recherches spécifiques sur les sols du Burkina Faso faites par le BUNASOL, l'Université et l'INERA.

Ministère de l'Environnement
de l'Economie Verte et du Changement
Climatique

Secrétariat Général

Unité de Coordination du (PIF)

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Convention de collaboration technique pour la mise en œuvre des activités du Programme d'Investissement Forestier : Projet de Gestion Participative des Forêts Classées pour la REDD+ (PGFC/REDD+)

Préambule

Le Burkina Faso s'est lancé depuis 2010 dans une démarche de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière (REDD+). Ainsi, le pays a été admis parmi les pays pilotes bénéficiaires du Programme d'Investissement Forestier (PIF). Ce Programme est un des trois programmes du Fonds stratégique sur le climat mis en place dans le cadre des Fonds d'Investissement Climatique (CIF) par les partenaires au développement.

Le PIF a pour objectif de mobiliser les politiques, les mesures et les financements substantiellement croissants en vue de faciliter la réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation forestière et de promouvoir la gestion durable, la conservation des forêts, l'accroissement des stocks de carbone forestier et la lutte contre la pauvreté (REDD+).

Parallèlement, le Burkina Faso a validé son R-PP en 2013 par le FCPF. Ce R-PP est la feuille de route permettant au Burkina Faso de se préparer à la REDD+ en élaborant sa stratégie nationale et en développant les outils nationaux du mécanisme REDD+.

Dans ce cadre, le Burkina Faso a entamé depuis janvier 2013 la préparation des deux projets du programme PIF : le Projet Gestion décentralisée des forêts et Espaces Boisés (PGDFEB), à travers un financement PIF exécuté par la Banque Mondiale, et le Projet Gestion Participative des Forêts classées pour la REDD+ (PGFC/REDD+) exécuté par la Banque Africaine de Développement. Ces deux projets interviendront en complémentarité avec le Projet d'Appui au Secteur Forestier (PASF) financé par la coopération luxembourgeoise et la coopération suédoise. Ces efforts sont complétés par un financement du FCPF pour la préparation à la REDD+.

Le Projet Gestion Participative des Forêts classées pour la REDD+ (PGFC/REDD+) s'articule autour des trois composantes suivantes : (i) Renforcement de la gouvernance forestière pour la REDD+, (ii) Aménagement et gestion participative des forêts classées et (iii) Gestion du projet.

La composante i) se focalise sur le niveau national où doivent être conçus et mis en place dans la perspective de la REDD+, un scénario de référence et un système de Mesure, Notification et Vérification (MNV) de l'évolution des stocks de carbone forestier, une exigence de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique (CCNUCC), en vertu de la Décision 1/CP.16, paragraphe 70 (c) et 71 (b), pour tout pays souhaitant participer au mécanisme REDD+.

Le système MNV permettra le suivi de l'évolution des stocks de carbone forestier au niveau national et servira également pour le suivi de l'impact du projet dans les 6 massifs forestiers qui seront aménagés.

Le scénario de référence servira de référentiel pour quantifier le taux potentiel de déforestation/dégradation forestière dans le future et d'en estimer les émissions de GES. Le pays est déjà bien avancé dans la génération des informations pour l'élaboration du scénario de référence et la conception des trois piliers du système MNV.

Le Coordonnateur National du Programme d'Investissement Forestier, ci-après dénommé « la Coordination du Programme d'Investissement Forestier PIF »,

d'une part,

et

La Direction Générale du Bureau National des Sols (BUNASOLS),

d'autre part, ont convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La Direction Générale du Bureau National des Sols s'engage à appuyer techniquement la Coordination du Programme d'Investissement Forestier qui l'accepte, dans la mise à disposition :

- De la méthodologie utilisée pour l'élaboration de la carte des sols du Burkina Faso ;
- Du format numérique de la carte des sols du Burkina Faso (base de données) ;
- Des coordonnées de tous les profils de sols et la description des profils de sols ;
- De la méthodologie pour la détermination analytique du carbone organique du sol et de la texture du sol de tous les échantillons disponibles ;
- Des analyses physiques de la masse volumique apparente du sol ;
- De la cartographie et l'interprétation des données sur les sols forestiers ;
- Des données et information sur l'interprétation des données sur la variation du carbone organique du sol (COS) dans le temps ;
- Des études et recherches spécifiques sur les sols du Burkina Faso ;
- Contribuer à l'élaboration d'un modèle de pertes de carbone organique du sol ;
- Contribuer à l'élaboration du plan d'action pour l'établissement d'un Niveau de Référence et le développement d'un système MNV ;
- Contribuer à l'établissement d'un scénario de référence ;
- Contribuer à la conception et à la mise en place du système MNV au Burkina Faso ;
- Contribuer au renforcement des compétences des structures homologues dans le domaine de l'estimation du carbone organique du sol.

Article 2 : Durée et modalité d'exécution

La convention a une durée correspondant à la durée du Programme d'Investissement Forestier. Les activités sont exécutées conformément à la planification des activités validées par le Comité de pilotage du Programme d'Investissement Forestier et approuvées par sa Coordination.

Article 3 : Budget et modalités d'exécution

Le budget annuel convenu est géré par la Coordination du Programme d'Investissement Forestier de concert avec la Direction Générale du Bureau National des Sols selon le rythme d'exécution des travaux et sur la base d'un chronogramme de travail.

1. Il comporte le coût global de toutes les charges relatives à la réalisation des activités citées à l'article 1.
2. Le déblocage des fonds se fait sur la base d'une demande de fonds assortie d'un programme détaillé des activités.
3. Aucun paiement ne peut être effectué sans la justification exhaustive du paiement antérieur sur la base d'un état récapitulatif des dépenses accompagné des pièces justificatives probantes.

4. Tout avantage ou facilité servi par la Direction Générale du Bureau National des Sols dans l'exécution de la présente convention sans l'accord préalable de la Coordination du Programme ne lui est pas opposable.

5. Tous dons, présents, promesses ou faveurs sollicités ou acceptés par la Direction Générale des Eaux et Forêts à l'occasion et/ou dans le cadre de l'exécution de la présente convention, constitue un délit de corruption entraînant la suspension totale ou partielle des débloquages de fonds par la Coordination du Programme d'Investissement Forestier sans préjudice de l'application des textes juridiques en la matière.

6. L'inexécution des activités convenues ou la non justification des fonds alloués entraîne, sauf cas de force majeure, la suspension totale ou partielle des débloquages de fonds par la Coordination du Programme d'Investissement Forestier.

Article 4 : Droits et obligations des parties

1. La coordination du Programme d'Investissement Forestier se réserve le droit d'apprécier le déroulement des actions à toute étape de son exécution et de formuler des observations à l'attention la Direction Générale du Bureau National des Sols. Tout projet de publication tiré de l'exécution de la présente convention nécessite son accord préalable.

2. La Coordination du Programme d'Investissement Forestier s'engage à porter à la connaissance et à l'appréciation de la Direction Générale du Bureau National des Sols et du partenaire financier, tout incident survenu lors de l'exécution de la présente convention.

3. La Direction Générale du Bureau National des Sols s'engage à :

- respecter et faire respecter l'éthique, l'obligation de réserve et les droits humains à toute étape et par tout intervenant à la présente convention ;
- respecter la Réglementation générale des programmes et projets exécutés au Burkina Faso;
- transmettre à la Coordination du Programme d'Investissement Forestier, les originaux des pièces justificatives des dépenses au plus tard le 31 décembre de chaque année ;
- fournir à la Coordination du Programme d'Investissement Forestier, des rapports d'étapes en support papier et fichiers numériques ne comportant aucun code confidentiel propre à la Direction Générale du Bureau National des Sols.

Article 5 : Modification

Toute modification de la présente convention se fait de commun accord entre les parties.

Article 6 : Dénonciation

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie par voie de notification écrite adressée à l'autre partie. La dénonciation prend effet dans un délai d'un (01) mois suivant sa notification à l'autre partie.

Article 7 : Règlement des litiges

Tout litige résultant de l'application de la présente convention est réglé à l'amiable. En cas de désaccord, il est soumis au tribunal compétent par la partie diligente. Le Comité de pilotage est chargé de la recherche des solutions à l'amiable.

Article 8 : Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les deux parties.

Fait à Ouagadougou, le.....en trois (03) exemplaires originaux.

Ont signé :

Le Coordonnateur national du Programme
d'Investissement Forestier

Le Directeur Général du Bureau National des
Sols

Sibiri KABORE

Chevalier de l'Ordre National

Le Secrétaire Général, Président du Comité de
Pilotage du Programme

Dr Sibidou SINA

Chevalier de l'Ordre National

Visa du Ministre de l'Environnement
de l'Economie Verte et du Changement Climatique

Batio BASSIERE

Officier de l'Ordre National

4. Conclusions

Comme décidé pendant l'atelier, et en suivant les lignes directrices GIEC, compte tenu des connaissances actuelles, il est prévu d'utiliser une approche de niveau 2 en utilisant les données nationales sans une phase de collecte de données sur le terrain.

Pour l'estimation du COS pour le NR et le MNV, les approches suivantes sont possibles :

- utiliser les données nationales géoréférencées existantes pour calculer les valeurs de COS dans les différents types d'occupation des terres : il est nécessaire de vérifier la qualité de ces informations avec le BUNASOL, en attendant la formalisation des accords de coopération ;
- effectuer un plan d'échantillonnage en chrono-séquence pour établir les valeurs de COS dans les différents types d'occupation des terres : actuellement il n'est pas encore possible d'évaluer la méthode à utiliser dans le cadre des procédures standard d'opération (SOP) pour la récolte d'échantillons de sol et pour le traitement et analyse des données relatives ;
- une combinaison des deux approches.

La figure suivante résume le processus décisionnel pour établir quel niveau (Tier) de précision utiliser.

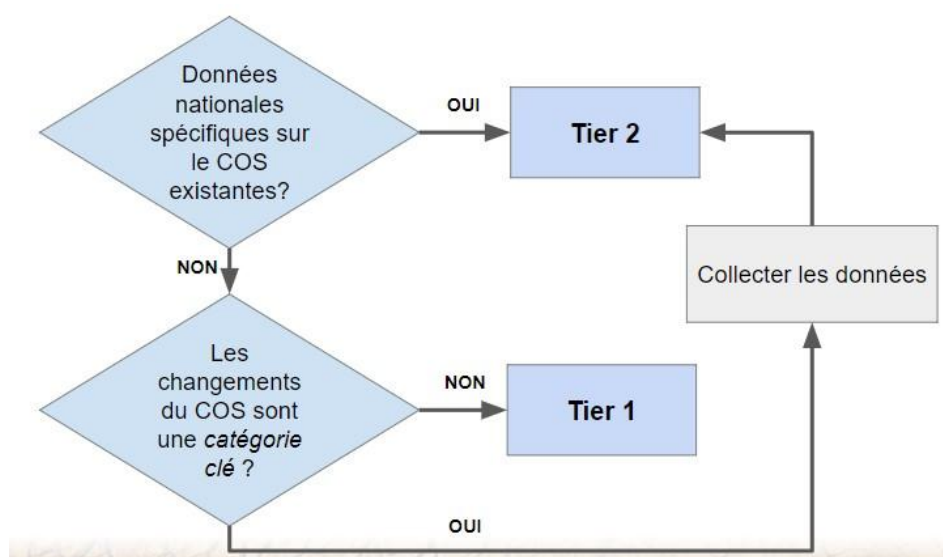


Figure 1. Processus décisionnel pour déterminer le niveau (Tier) de précision à utiliser pour les calculs du COS à l'échelle nationale du Burkina Faso.

Après une analyse des informations sur les sols du Burkina Faso, des évaluations plus approfondies sur la qualité des données et sur la méthodologie seront présentées dans le prochain rapport.

Contacts

Secrétariat Technique National

REDD+ Burkina Faso

Tél. +226 25 35 50 21

E-mail: stnredd@gmail.com

Site web: www.pifburkina.org



WORLD BANK GROUP



**FOREST
CARBON
PARTNERSHIP
FACILITY**